



## Bureau du médiateur de la détention de l'immigration (Office of Immigration Detention Ombudsman, OIDO)

L'OIDO est une ressource indépendante, impartiale et confidentielle pour les questions relatives à la détention par les services d'immigration au sein du département américain de la Sécurité intérieure (DHS).

### **Qu'est-ce qu'un médiateur ?**

Un médiateur est un fonctionnaire nommé par le gouvernement dont le devoir est d'être un tiers confidentiel et impartial qui tente de résoudre les plaintes, les problèmes ou les malentendus au niveau le plus bas possible.

### **Qu'est-ce que l'OIDO ?**

L'OIDO ne fait PAS partie de l'Immigration and Customs Enforcement (ICE) des États-Unis ou de la Customs and Border Protection (CBP) des États-Unis. Nous sommes un bureau indépendant au sein du siège du DHS. L'OIDO examine de manière indépendante et impartiale les cas soumis par les migrants détenus, leurs familles, leurs représentants ou des membres du public sensibilisés à ces questions. Nous travaillons avec nos parties prenantes et nos partenaires pour aider efficacement les personnes qui se plaignent d'incidents potentiels survenus pendant leur détention par les services de l'immigration et déterminer si nous pouvons leur prêter assistance.

### **Nous pouvons aider dans les situations suivantes :**

- ◆ Violations de la loi, des normes de conduite professionnelle, des normes de détention, ou des règlements en matière d'immigration.
- ◆ Inconduite potentielle du personnel ou de prestataires du DHS.
- ◆ Utilisation excessive de la force par le personnel ou les prestataires du DHS.
- ◆ Autres préoccupations relatives aux conditions de détention par l'immigration.
- ◆ Violations des droits d'un détenu particulier.

### **Nous NE POUVONS PAS :**

- ◆ Communiquer avec une personne autre qu'un détenu ou ses représentants au sujet d'une affaire sans la permission du détenu.
- ◆ Examiner les dossiers d'expulsion, de demandes de libération sous caution ou conditionnelle, ou toute autre question liée à l'admission ou à l'expulsion.
- ◆ Examiner la raison pour laquelle une personne est actuellement détenue ou a été détenue précédemment.
- ◆ Offrir des services juridiques.

## COMMENT DEMANDER UNE ASSISTANCE

**Un gestionnaire de dossier de l'OIDO se rendra dans cet établissement pour parler avec les détenus et les écouter de manière confidentielle.**

**Vous pouvez demander une aide du gestionnaire de cas à votre convenance en cas de préoccupation.**

**Vous pouvez demander au personnel de l'établissement de vous aider à contacter le gestionnaire de cas de l'OIDO pour solliciter une assistance.**

Pour en savoir plus, veuillez consulter

[dhs.gov/office-immigration-detention-ombudsman](https://dhs.gov/office-immigration-detention-ombudsman)